

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF916

présenté par  
M. Dufrègne, rapporteur

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Liens entre la Nation et son armée	0	0
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	6 400 000	0
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	6 400 000
<b>TOTAUX</b>	6 400 000	6 400 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Aucune revalorisation de la retraite du combattant n'a été consentie depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Cette année-là, 741 millions d'euros ont été consacrés à cette mesure de reconnaissance. Le PLF pour 2020 ne prévoit que 660 millions d'euros pour la retraite du combattant, soit une baisse de 81 millions d'euros en 3 ans.

Les marges de manœuvre budgétaires dégagées chaque année devraient permettre de répondre aux demandes légitimes des associations.

D'après les chiffres du ministère, le coût de la hausse d'un point, au 1<sup>er</sup> juillet 2020, est évalué à 3,2 millions d'euros - soit 6,4 millions d'euros pour deux points.

Le présent amendement propose d'augmenter de deux points l'indice de la retraite du combattant. Il passerait de 52 à 54 points, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Cela correspondrait à une modeste revalorisation de 29 euros sur les 751 euros reversés annuellement à chaque bénéficiaire.

Cet amendement :

- Flèche donc 6,4 millions d'euros en AE et en CP de l'action 01 – *Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation* du programme 158 - *Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale* ;

- vers l'action 01 – *Administration de la dette viagère* du Programme 169 *Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant*.